

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2019

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre en date du 7 juin 2019, s'est réuni le 18 juin 2019 à 18 heures 00, à la Maison du Développement à Retiers, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

*Secrétaire de séance : Gilbert PILARD, Conseiller communautaire de Sainte Colombe*

Etaient présents :

BOISTRUDAN	Anne RENAULT
BRIE	Bernard JAMET
CHELUN	Christian SORIEUX
COESMES	Luc GALLARD
EANCE	Henri VALAIS
ESSE	Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	Yves BOULET
JANZE	Hubert PARIS
LE THEIL DE BRETAGNE	Marie Annick BOUE
MARTIGNE FERCHAUD	Pierre JEGU
RETIERS	Véronique RUPIN
RETIERS	Thierry RESTIF
SAINTE COLOMBE	Gilbert PILARD

Etaient excusés :

JANZE	Dominique CORNILLAUD
MARCILLE ROBERT	Louis CHAPON
THOURIE	Daniel BORDIER

Etaient absents :

AMANLIS	Loïc GODET
ARBRISSEL	Dominique SABA
JANZE	Françoise SOURDRILLE

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE  
CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JUIN 2019  
AGISSANT EN DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## ***ECONOMIE***

DBC19-008

ZONE D'ACTIVITE DU BOIS DE TEILLAY JANZE – CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE  
COUDRAY

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De céder à la Société COUDRAY, ou à toute autre société qui lui serait substituée, un terrain d'environ **3 801 m<sup>2</sup>** sur la Zone d'activités du Bois de Teillay à Janzé, sur la parcelle ZC208 Lot 1-4 ;*
- ◆ *De fixer le prix de vente à **21 € HT/m<sup>2</sup>**, auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge qui sera reversée aux services fiscaux par la Communauté de communes de 3.96 €, soit un prix de 24.96 €, TVA sur marge incluse ;*
- ◆ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Janzé ;*
- ◆ *De décider que les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur ;*
- ◆ *D'autoriser le Président à signer l'acte correspondant à cette cession de terrain, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.*